



Union Nationale des Syndicats Autonomes

DOUANES

INFO RAPIDE

Compte-rendu du GT CHS du 25 septembre 2013

Expérimentation des interventions en espaces confinés.

Un service spécialisé dans la fouille des navires de commerce va être testé à Dunkerque à partir de 2014.

12 agents de la BSI de Dunkerque sont volontaires pour cette expérimentation, après le refus des agents du Havre !

Au préalable, ils ont subi une visite médicale pour déterminer leur aptitude. Ils ont également suivi une formation aux premiers secours en équipe de niveaux 1 et 2, équivalente à celle dispensée aux pompiers

L'habilitation à la visite des espaces confinés est validée à l'issue d'un stage de dix jours.

A ce stade, la direction générale n'a pas pris d'engagement ni sur la pérennisation de la mission, ni sur une éventuelle extension à d'autres ports.

Les agents se verront octroyer un complément d'ACF aligné sur le régime indemnitaire des plongeurs. Après quelques tergiversations, la DG a fini par annoncer que l'indemnité pour exercer cette mission particulièrement dangereuse, serait de l'ordre de 4 à 500 euros (haaa!!!), par an (hoooo!!!!).

Il est positif que des collègues soient volontaires pour s'approprier de nouvelles missions pour mieux lutter contre les trafics.

Domage, que la DG soit si pingre à chaque fois qu'il faut rémunérer à sa juste valeur le travail douanier, sa pénibilité et sa dangerosité.

La prise en compte des facteurs de pénibilité au travail :

Pour se mettre en conformité avec l'article 60 de la loi N° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, la direction générale doit mettre en œuvre des moyens de prévention et de traçabilité des facteurs de pénibilité au travail.

Le code du travail en a listé 10 qui concernent essentiellement des contraintes physiques marquées, l'environnement de travail et les rythmes de travail.

Un premier tableau listant des personnels exposés à ces facteurs de pénibilité au travail a été remis aux organisations syndicales. Il n'est pas exhaustif et pourra évoluer pour y inclure des catégories d'agents oubliés dans cette liste. L'UNSA DOUANES a notamment fait remarquer que la station debout prolongée n'avait pas été reprise comme pénibilité au travail pour les agents de la Surveillance.

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 096 EST 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr



Les gaz toxiques présents dans les conteneurs :

Sur 120 conteneurs testés au port du Havre en mai 2010, 17 présentaient un taux de gaz de fumigation et de gaz toxiques supérieurs à la norme admise en Europe

Après bien des alertes sur risques liés à l'inhalation de gaz toxiques lors de l'ouverture et de la visite des conteneurs maritimes, la direction générale va lancer un appel d'offre auprès d'entreprises spécialisées pour réaliser plusieurs prélèvements à différentes dates selon un cahier des charges très précis.

Le rapport final sera présenté par le titulaire du marché au cours d'un GT et débouchera sur un dispositif de prévention particulier allant de nouvelles procédures de contrôles à l'acquisition équipements de protection individuels.

Le DuerPaP :

La nouvelle application informatique DuerPap remplacera les DUERP établis sur fichiers Excel ou Open Office.

Elle va modifier le processus d'élaboration du document sur les points suivants :

- les risques sont intégrés par les chefs de service,
- le calendrier est refondu,
- il sera consultable sur Alizé.

Sur ce point à l'ordre du jour comme sur les précédents, les représentants de l'administration ne semblaient pas avoir envie de s'appesantir sur les détails de fonctionnement, du déploiement ou de mise en œuvre.

En effet, quand la DG présente le dispositif de formation mis en place (e-formation, formations en cascade, forum) à destination des assistants de prévention et pour les cadres de proximité, elle est très enthousiaste. En revanche, elle se montre très circonspecte, quand l'UNSA Douanes lui demande de donner les mêmes informations aux représentants du personnel.

Quand il est demandé à l'administration de communiquer la note de lancement de campagne, la DG condescend à accepter sa diffusion.

Quand elle explique que c'est un outil génial qui « nous » permettra de faire des extractions et que l'UNSA Douanes lui fait préciser qui sera ce « nous », la réponse fuse : il s'agit de la DG...uniquement bien entendu !!!

Apparemment, que les organisations syndicales manifestent de l'intérêt pour le DuerPaP, ne fait pas partie des plans de la DG !

Les représentants de l'UNSA Douanes :

Cécile DEWASMES - Patrick MALASSAGNE - Stéphane LEDIEN

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 096 EST 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr

